

2008 B 3559

GROUPE STRATEGIR
Société par actions simplifiée au capital de 2 292 450 euros
Siège social : 5, Rue Foy
33000 BORDEAUX

508 492 881 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été
déposé le 11
Tr. : e

Le 20 Avril 2010

Sous le N

6085

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 AVRIL 2010

L'an deux mil dix,

Le quatorze avril à neuf heures,

Monsieur Luc MILBERGUE,
Demeurant 71, Route de Léognan, 33170 GRADIGNAN

Associé unique de la société GROUPE STRATEGIR,

A pris les décisions suivantes relatives

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 19 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Monsieur Luc MILBERGUE, associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 14 mois et sera clos le 30 juin 2010.

L'associé unique décide, en conséquence, de modifier l'article 19 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante

ARTICLE 19 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er juillet et finit le 30 juin."

Le second paragraphe est supprimé.

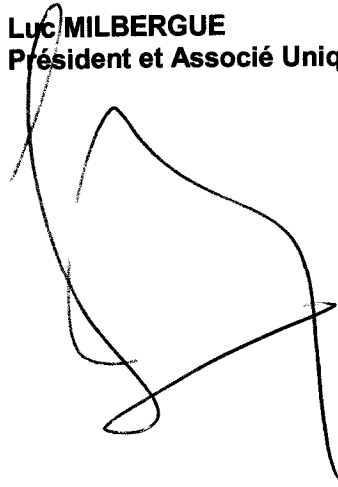
Paraphes

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LUC MILBERGUE
Président et Associé Unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards to the right.